SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 72.

PRIX *du quintal du Chanvre pend*t *le mois de Juillet* 1766 *dans les Généralités de*

HAinault; fin, depuis 40 liv. juſqu'à 75 liv. commun, depuis 14 liv. juſqu'à 60 liv. *Amiens*; fin, depuis 36 liv. juſqu'à 75 liv.; commun, depuis 25 liv. juſqu'a 50 liv. *Rouſſillon*; fin, 42 liv. 13 ſols 4 den. commun, 36 liv. 11 ſols 5 deniers.

PRIX *du quintal de Fer pendant le mois de Juillet dans les Généralités de*

Hainault; depuis 15 liv. juſqu'à 21 liv. 2 ſols. d'*Amiens*; depuis 17 liv. juſqu'à 20 liv. *Rouſſillon* & *Pays de Foix*, depuis 12 liv. 4 ſols 11 den. juſqu'à 17 liv. 1 ſol 4 den.

DE L'ORIENT, *le* 29 *Août* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navir. le *Gaſpar*, Capitaine le *Biſque* venant de Marſeille; & le *Saint Antoine*, Capitaine *Dominique Bartar* venant de Bayonne; le premier chargé de 363 ball. de café Moka, 224 caiſſes de ſavon, 3 caiſſes de corail & 50 caiſſes de bougies; le ſecond avec 37 bariques de vin, 17 bariques d'eau-de-vie & 272 pierres à Taillandier.

DE BORDEAUX, *le* 29 *Août* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 22 au 28 Août 1766, il eſt entré dans ce Port 19 bâtimens français & étrangers, dont 3 venant des Colonies, ſçavoir l'*Union* de 300 tonneaux, Capitaine *François Delbreil* de Bordeaux; le *Préſident le Berthon* de 300 tonneaux, Capitaine *Bedard* de Bordeaux partis tous deux de Saint Domingue; le *Prince de Robeck* de 150 tonneaux, Capitaine *Boivert* parti de la Guadaloupe chargés de ſucre brut, terré & tête, de café, d'indigo, de cacao, de coton & de cuirs tanés pour différens Particuliers & Négocians de Bordeaux. Les 16 autres Navires venaient de divers Ports de l'Europe, ſçavoir 1 de Dantzick, 1 de Flensbourg, 1 de Wybourg & 1 de Lubeck chargés de mâts, de mâtéraux & de planches de ſapin; 2 de Stetin, 1 de Dorth chargés de merrain, 1 de Hambourg chargé de cuivre & de clinquailleries, 1 de Warberg avec des planches de ſapin & de chêne, des matéreaux & du fer en barres; 1 d'Amſterdam & 1 de Roterdam avec différentes marchandiſes d'épiceries, de quincaillerie, de mercerie, du fil de fer, du fer en barres & en cloux, de l'huile de morue & du papier; 1 de Dunkerque avec du fer blanc, de l'huile de Navette, de l'ocre, de l'amidon; 1 de Morlaix avec du beurre, de la toile à carreaux & du merrain; 1 de Nantes avec 355 pierres tuffeaux doubles; & 2 de Rouen avec de la fayence, de la toile, du chanvre, du plâtre & quelques merceries & quincailleries.

DE LA ROCHELLE, *le* 30 *Août* 1766.

Le Navire le *Saint Marc*, Capitaine *Auguſtin* eſt parti de cette Ville pour la Louiſiane.

ARRIVÉE *de Navires.*

Les Navires le *Pelletier*, Capitaine *Durand* & le *Crucius* (*), Capitaine *Bidet* ſont arrivés dans le Port de cette Ville venant de Saint Domingue chargés de 194 bariques 7 quarts de ſucre brut, 134 bariques 1 quart de ſucre terré, 8 bariques 3 quarts 1 ancre d'indigo, 21 boucauts 68 bariques 87 quarts de café, 91 balles & 17 demi balles de coton.

DE NANTES, *le* 30 *Août* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Le Navire l'*Achille* parti de ce Port depuis plus de 13 mois, eſt arrivé à Paimbœuf venant de la Guadaloupe, lieu de ſa deſtination en partant de Nantes.

Du 22 au 29 Août 1766 il eſt entré dans ce Port 8 Navires français & 13 étrangers, ſçavoir, la *Fidélité* de 350 tonneaux, Capitaine

(*) *Ce Navire a débarqué à Bordeaux une parti de ſa cargaiſon.*

Algan; & le *Saint Jacques* de 200 tonneaux, Capitaine *Candeau* venant du Cap, chargés de 748 bariques, 34 quarts, 2 barils de ſucre brut, terré & tête, 98 futailles, 128 quarts, 4 ancres de café, 1 barique, 3 quarts, 1 ancre, 1 ſac d'indigo; 50 balles de coton, 218 cuirs ſecs en poil, 173 buches de bois de Campêche, 14 madriers d'acajou, des ſyrops, liqueurs & confitures; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Jean le Saux* venans de Lannion avec des meches de guerre & du beurre; la *Thetis*, Capitaine *François Mouraillaud*; & le *Saint Jean*, Capitaine *Etienne Caillaud*, venants de Bayonne avec de la réſine, de la laine & du chocolat; la *Saint Anne*, Capitaine *Michel le Touen* venant de Bordeaux avec de l'eau-de-vie pour les Iſles; la *Reine des Anges*, Capitaine *Mathurin le Dars* venant de Port-Louis avec de la porcelaine, de la rhubarbe, des éventails, du café & du thé; la *Magdelaine*, Capitaine *Philbert Maublanc* venant de Noirmoutiers avec de la graine de moutarde; le *Congrès*, Capitaine *Jonas Lundſtrom* venant de Stockholm; la *Catherine Jeanne*, Capitaine *Frans la Grande* venant de Narva; l'*Alliance*, Capitaine *Daniel Haraack* venant de Wisby, tous trois chargés de planches de ſapin, de fer en barres, en tôle, de l'acier & du fer blanc; l'*Adolphe Friderick*, Capit. *Andert Lundſtrom* venant de Gotthembourg; l'*Harmonie*, Capitaine *Daniel Ruſchmeyer*; la *Demoiſelle*, Capitaine *Herman Borkman* venant de Bremen avec du bray, du goudron & des bariques vuides; le *Johannes*, Capitaine *Gorgen Rohtwit* venant de Friderickſthat avec des planches, des mâtéraux & des eſparts; le *Jeune Hendrick*, Capitaine *Anne Hendrick*; l'*Intention*, Capitaine *Andele Bonnes* venant tous deux d'Amſterdam ſur leur leſt; la *Notre-Dame de Begogne*, Capitaine *Jean Santos de Ballibian* venant de Bilbao; la *Notre-Dame du Roſaire*, Capitaine *Bruno Darambalza* venant de Bega, tous deux chargés de fer & de plomb en barres; la *Confiance*, Capitaine *François de Larrenaga* venant de Bayonne avec du bray gras, du vin, de la laine, de la pâte de thérébentine, de la réſine, du goudron & des planches; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *François Arrarte* venant de Bayonne ſur ſon leſt.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 4 Navires français & 5 étrangers; ſçavoir la *Jeune Baſtienne*, Capitaine *Tohmas Drouillard* allant à Dunkerque; la *Sainte Roſe*, Capitaine *René Clement* allant à Livourne avec du ſucre brut & terré, du café, de l'indigo, du bois de Campêche & des peaux de veau corroyées; la *Sainte Anne*, Capitaine *Alexandre Clemenceau* allant à Marſeille avec des pierres à fuſil, des cuirs tanés, du corail, du gingembre, du café, de l'indigo, du ſucre brut & terré; la *Catherine*, Capitaine *Jean Beaugrand* allant à Boulogne avec des ardoiſes; le *Saint Ignace*, Capitaine *Clement de Bilbao* allant à Cadix avec de la toile, des mouchoirs de chollet, de l'étamine & du ſucre terré; la *Jeune Hendrina*, Capitaine *Anske Hermen*; & les *Trois Jeunes Fontaine*, Capitaine *Simon Pieter Waterman* allant à Amſterdam; le *Levrier*, Capitaine *Jean Jans Mulder*; & la *Marie Eléonore*, Capitaine *Olaus Bleckman* allant à Gothembourg avec de l'indigo, du café, du ſucre brut, terre & tête.

Du Havre, *le* 31 *Août* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Du 28 au 30 Août 1766 il eſt entré dans ce Port 5 Navires français & 1 étran. ſçav. le *Frederick Chriſtian*, Capitaine *Dirck Boiſſens* d'Elſeneur en Dannemarck venant de Fridericshald chargé de planches, de 195 barres de fer & de 4 futailles de cloux; l'*Aimable Françoiſe*, Capitaine *Maxime Duval* du Havre venant de Lisbonne, en relâche pour Rouen, chargé de diverſes marchandiſes; la *Diligente*, Capitaine *Louis Gimer* du Havre venant de la Guadaloupe d'où il était parti le 5 Juillet; le *Trudaine*, Capitaine *François Belland* de Fecamp venant de Marſeille d'où il était parti le 8 Juin; la *Creole*, Capitaine *Duboc* du Havre, venant de la Martinique, d'où il était parti le 5 Juillet; & la *Notre-Dame de Nazareth*, Capitaine *Olivier* de Nantes, venant de Marſeille d'où il était parti le 13 Avril. Ce Navire a re âché à Malaga, d'où il eſt ſorti le 21 Mai. On n'a point encore la note du chargement de ces quatre derniers Navires.

Départ *de Navires.*

Le 29 Août 1766 il eſt ſorti de ce Port le Senau les *Deux Amis*, Capitaine *Ambroiſe Tomſon* de Corck, allant en Angleterre ſur ſon leſt.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 16 Septembre.

AGRICULTURE.

De Naples.

Le Gouvernement informé que la récolte des grains avait totalement manqué dans preſque toutes les Provinces du Royaume, a défendu ſous peine de mort l'exportation des bleds, de la farine & des pâtes.

De Milan.

On a publié dans cette Ville deux Édits: le premier ordonne à tous ceux qui ont des proviſions de bled, d'en donner une note exacte au Conſeil de Régence. Le ſecond eſt relatif à l'importation de cette denrée dans le Milanez.

Suite *des Obſervations générales ſur les grains de la Normandie, de la Picardie, &c. par M. Sarcey de Sutieres.*

La Brie. Récolte de 1765 & 1766.

Quelques jours avant la récolte de 1765, je viſitai pluſieurs cantons en bled dans la Brie dont les terres étaient blanches de limon, froides & humides, & qui avaient été labourées en ſillons, & on avait enterré la ſemence avec la charrue, comme je l'ai déjà dit. Quoique les terres euſſent eu 3 labours & demi à 3 chevaux, & qu'elles euſſent été bien fumées, plus des trois quarts des ſillons enſemencés en froments, n'avaient des bleds que ſur le dos du ſillon. Les deux rayes voiſines étaient remplies de plumars. Dans les deux rayes plus bas il n'y avait que des pavots, & les rayes qui terminent chaque ſillon, étaient remplies de challies, plante qui abonde dans les terreins les plus humides. Preſque toutes les terres de ces cantons étaient encore dans le même état en Juillet 1766.

Telles ſont les remarques que j'ai faites dans quelques Provinces. Je crois devoir terminer ces obſervations par différens moyens dont on pourra tirer de grands avantages.

Moyen *ſûr pour employer utilement les bleds glacés, étiques, bruinés & niellés.*

En général les bleds glacés, étiques, bruinés & niéllés, peuvent ſervir à la ſemence, lorſqu'ils ſont chaulés, comme je l'ai déjà indiqué dans ma brochure, intitulée *Agriculture expérimentale.* On prend de l'eau de leſſive dans laquelle on fait bouillir du genet, avec un bichet de ſuie de cheminée & cinq à ſix livres de ſel de nitre.

Moyen *d'empêcher que les pauvres de la campagne ne tombent malades en mangeant des bleds défectueux & puants.*

Les Fermiers & les Laboureurs payent dans pluſieurs Provinces leurs Ouvriers en grains, & ils ne leur donnent que les plus défectueux. Ils font même manger à leurs Ouvriers & Domeſtiques les criblures de leurs mauvais grains. Cette année pourra donc être ſujette à des maladies épidémiques, puiſque dans toutes les Provinces il y a eu beaucoup de bleds très-défectueux,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

& dont les ſels & les ſucs alimentaires ont été détrempés & altérés par le ſéjour des eaux croupies & le limon de la terre. Il paraîtrait à propos que la Police défendît aux Meûniers de moudre du grain défectueux, chaufourré, germé & rouillé. On pourrait encore empêcher une grande partie de ces bleds d'être chaufourrés ou germés dans les granges, en les faiſant battre promptement. Le fleau du bateur en ſecouera le limon de la terre, les herbes & tous les mauvais corps étrangers. Les bleds étant biens battus & remués avec une fourche, ne conſerveront rien d'impur, & pourront ſervir à la nourriture des différens beſtiaux. Si l'on fait cribler ce même bled au moulin que j'ai annoncé dans mon *Agriculture expérimentale*, qu'on le remette enſuite dans ſa paille au vent, ou qu'on l'étende ſur les gerbes des bleds qui ſe ſont trouvés bons de la même récolte, le grain reſuera, jettera ſon feu, donnera de la qualité à celui qui était glacé & étique, & ce dernier pourra ſervir ſans danger à la nourriture des hommes. *Fin.*

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages du 15 Juillet au 15 Août dans les GE'NE'RALITE'S *de*

ALENÇON.		GRENOBLE.		DIJON.		PAU.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
ALENÇON.	19 17 8	Briançon.	24 18 9	Arnay-le-Duc.	18	Auch.	21 2
Argentan.	21	Buis.	29 6 8	Avallon.	16 16	Bayonne.	26 9 6
Bernay.	17 2	Creſt.	30 7 6	Autun.	17	Dax.	23 13 7
Conches.	23* 5	Embrun.	24 7 6	Auxerre.	16	Fleurance.	16* 15
Domfront.	15* 11 9	Gap.	21* 17 6	Auxonne.	21	Iſle Jourdain.	20 19 1
Falaiſe.	18 16	GRENOBLE.	30 17 1	Bar-ſur-Seine.	13* 8 11	Layrac.	18 4 6
Lizieux.	17 10	Montelimart.	31* 4	Beaune.	21 10	Mauleon.	30* 16 6
Mortagne.	20 6 1	Romans.	28 2 6	Belley.	35* 2	Mirande.	20 5
Verneuil.	19 4	Valence.	29 5	Bourbon-Lan.	15	Montrejau.	26 16 9
		Vienne.	25 18 4	Bourg.	25	Mont de-mar.	20 14
				Châlon.	22 13 7	Muret.	22 6 9
				Charolles.	23 12 6	Oleron.	27 2 3
				Châtil. ſur-Sei.	13 8 11	PAU.	23 16
				DIJON.	19 9 4	S. Jean-Pied.	
				Gex.	29 15	S. Sever.	18 2 7
				Mâcon.	24	Sauveterre.	30
				Nuits.	15 16 10	Tarbe.	
				Saulieu.	18		
				Semur en-Aux.	18 4		
				Seurre.	19 5 8		

PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	9 3 7	From. le ſep.	27 12 6	From. le ſep	20 8	om. le ſep.	23 2 11
ain la liv.	2 8	Pain la liv.	2 11	Pain la liv.	2 8	ain la liv.	2 8
voine le ſ.	7 1 1	Avoine le ſ.	8 8 11	Avoine le ſ.	6 6 10	voine le ſ.	13 3 1
oin le q.	2 2 10	Foin le quint.	2 7 2	Foin le q.	1 16 8	Foin le quint	1 12 7
aille le q.	1 8 6	Paille le q.	1 4 2	Paille le q.	1 1 4	Paille le q	18

PRÉCIS

Des Obſervations de M. Vanier D. M. à Vitry, ſur la culture du froment & du ſeigle ordinaires. (a)

Les grains devenus aujourd'hui un objet réel de commerce depuis la libre exportation, occupent tous les Agriculteurs, & chacun s'empreſſe de communiquer ſes obſervations ſur la culture de cette denrée. M. Vanier, Docteur en médecine, n'a pas cru devoir garder le ſilence en cette occaſion, & il a compoſé ſur cet objet un Mémoire dont nous ne donnerons que le précis.

C'eſt d'après pluſieurs expériences que M. Vanier aſſure qu'on ne doit point attendre d'épis du ſeigle ou du froment qui aura été ſemé après l'hyver dans le temps des Mars, & que ces plantes étant biſannuelles, elles ne peuvent fleurir & fructifier que la ſeconde année. Si on ſeme ces grains au printemps, ils ſeront en état de ſoutenir l'hyver le plus rude, & donneront quelques jours avant les grains ſemés en automne, des épis beaucoup plus forts & en plus grand nombre.

L'Auteur a encore obſervé que du froment qui avait été ſemé le 1^er^. d'Août avait très-bien levé, & avait donné l'année ſuivante une belle moiſſon, quinze jours avant la récolte ordinaire.

Enfin, il a remarqué qu'on avait ſemé avec ſuccès du froment de l'année précédente, & que ce froment eſt ordinairement exempt de mille & de charbon; mais, ajoute-t-il, il faut ſemer par journal un demi boiſſeau de plus qu'à l'ordinaire.

SUITE *de la réponſe de M. de la Borde aux objections qui lui ont été faites ſur ſon projet de cultiver des lins dans l'Armagnac.*

La véritable ſaiſon pour enſemencer la bonne qualité du lin eſt en Mars & en Avril, parce qu'alors toutes les gelées les plus nuiſibles au lin ſont paſſées en Armagnac, pays où les froids ſont rarement rigoureux, & on ne les a ſenti vivement qu'en 1709 & en 1765. La ſéchereſſe n'eſt point contraire au lin, puiſqu'il eſt prouvé que le lin des pays chauds eſt ſupérieur en qualité à celui des pays humides & froids : la ſéchereſſe fait la délicateſſe de l'écorce, comme je l'ai déjà dit. Pour mieux s'en convaincre, on n'a qu'à comparer les lins qui nous viennent de l'Eſpagne, ou qui ſe cueillent dans le Bearn, avec ceux qui viendront d'un pays plus froid, ou qui ont été ſemés en automne. Les vents ne cauſent aucun dommage aux lins ſemés en Mars, & ils n'en font point tomber la graine, qu'on ne peut retirer qu'avec peine en faiſant ſecher la plante au grand ſoleil. Ce lin n'ayant qu'une baſſe tige, eſt ſeulement courbé par le vent, il ſe releve bientôt, & ce choc ne fait aucun tort aux fibres de l'écorce. Tout lin ſemé dans une terre médiocre, ne deviendra jamais aſſez haut pour craindre la violence du vent, & ce lin ſera ſupérieur aux autres qui ſont plus élevés, & qu'on aura ſemés dans un bon terrein. Il ſerait à ſouhaiter qu'on pût travailler un lin qui n'aurait que 3 ou 4 pouces de hauteur; on aurait un lin auſſi fin & auſſi doux que de la ſoie. C'eſt une expérience facile à faire. Je ſçai qu'il ne ſera pas aiſé de faire abandonner le grand lin, parce qu'on le trouve plus facile à travailler, & qu'on ne voudra pas raiſonner ſur le produit de l'un & de l'autre. Vingt-deux l. & demie de lin fin rapportent cepend^t^. autant que 150 l. de gros, par la raiſon que le prix du lin eſt toujours en proportion de ſa qualité; ainſi le Cultivateur ne doit donc pas craindre d'élever du petit lin.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

EXTRAIT

D'un Mémoire de M. de Chulette, ſur le Gouvernement des troupeaux, & ſur les moyens de multiplier les prairies en mettant à profit les uſages des Communautés. (b).

La nourriture des beſtiaux, la maniere de les gouverner dans les Campagnes, & les ravages qu'ils y font, ſont trois objets ſur leſquels M. de Chulette a cru devoir faire des obſervations qui font la matiere

(a) *Ces Obſervations ont été lues dans une ſéance publique de la Société littéraire de Châlon-ſur-Marne.*

(b) *Ce Mémoire a été lu dans une ſéance publique de la Société littéraire de Châlon ſur-Marne.*

du Mémoire dont nous allons donner l'extrait.

L'Auteur obſerve, premiérement, que la nourriture qu'on donne aux beſtiaux eſt ſouvent mal-ſaine, & n'eſt pas aſſez abondante. De la mauvaiſe paille, ou des pâturages à demi glacés leur ſervent d'alimens pendant l'hyver; une herbe naiſſante & encore ſans ſucs leur eſt offerte au printemps; après la récolte ils trouvent enfin une nourriture qui leur eſt convenable, mais elle eſt conſommée en moins de 2 mois; pendant les 2 ſuivans ils ſont obligés de brouter les pouſſes des grains qui ſont tombés en moiſſonnant, & cette herbe eſt très-pernicieuſe pour les bêtes à laine.

Pour remédier à cet inconvénient, M. de Chulette conſeille de changer en prairies artificielles toutes les mauvaiſes prairies naturelles, les uſages ou communes & les terreins qui ne ſont d'aucun rapport. Les fourrages qu'on en retirerait ſerviraient à mieux nourrir les troupeaux dans les étables où la population de l'eſpece deviendrait plus ſaine & plus vigoureuſe.

La ſeconde obſervation roule ſur le temps que les troupeaux paſſent dans les champs où ils reſtent près de neuf mois. L'auteur blâme cet uſage & penſe que la plupart des maladies dont les beſtiaux ſont attaqués, ne proviennent que de l'intempérie & de la viciſſitude de l'air auquel ils ſont continuellement expoſés.

M. de Chulette obſerve en troiſiéme lieu que les troupeaux épars dans la campagne nuiſent au progrès de l'agriculture, ſoit en foulant aux pieds les endroits enſemencés, ſoit en les broutant, ſoit en abbatant les berges des foſſés, en rongeant les hayes ou en forçant les clôtures. L'Auteur ſerait d'avis que les beſtiaux n'allaſſent aux champs que pour y prendre l'air pendant une heure ou deux, & dans le moment le plus favorable de la journée.

SUITE *de la Réponſe de M. l'Abbé Soumille aux Obſervations de M. D***. du Bureau d'Agriculture du Mans, touchant l'Etuve à lampe, pour faire éclore les vers à ſoie.*

Maintenant pour empêcher la diſſipation de la chaleur qui ſerait occaſionnée par l'air extérieur, le corps du fourneau ſera inveſti d'un ſurtout de bois en petites douves droites, garnies de cerceaux, & laiſſant un intervalle de ſix lignes tout-au-tour. Cet eſpece de baril cylindrique, ſans fond, aura en tout 21 pouces de hauteur, ſçavoir, 9 pouces depuis le fond du grand cylindre juſqu'à terre, lequel fond ſera ſuſpendu en l'air au moyen de quatre chevilles de fer fixées en dedans du ſurtout. C'eſt en comptant de ce fond juſqu'à terre que ſera compris le rez-de-chauſſée, ayant à volonté deux ou quatre portes fermantes pour pouvoir introduire & retirer la cuvette à huile, comme dans mon premier fourneau, ſervir de ſoupiraux, &c.

Les 12 p. reſtans du baril cylindrique accompagneront le fourneau de tôle juſqu'au niveau du bord ſupérieur. Voilà le corps de mon étuve; il eſt queſtion d'expliquer la maniere d'y placer la graine.

Pour cela, Monſieur, je ferai conſtruire un panier cylindrique de fil de fer, ayant 10 pouces de diametre & 9 pouces & demi de hauteur. Au centre de ce panier je réſerve un vuide de deux douces de diametre pour y placer un thermometre perpendiculairement, dont une partie de la planchette excédera la hauteur du panier, & y ſera couverte d'un étui de carton ou d'autre matiere, garni d'une petite lame de verre, pour diſtinguer, ſans l'ouvrir, l'élévation de la liqueur.

Sur l'ouverture de ce panier, on adaptera à demeure une plaque de tôle ronde de 12 pouces 6 lignes de diametre; enſorte que quand on plongera le panier dans l'étuve, le couvercle s'arrêtant ſur l'orifice, le ſoutiendra de tous côtés dans l'éloignement d'un pouce, tant des parois, que du fond du cylindre intérieur.

On devine bien que la graine ſera placée dans ce panier au moyen d'un certain nombre de petites boîtes que l'on y introduira par des ouvertures en forme de portes pratiquées tout-au-tour. C'eſt bien ici le cas de prononcer que toute la graine ſera également échauffée, ſuivant les expériences de M. de *Reaumur* à l'endroit cité: mais pouvons-nous en dire autant de vos douze corbeilles, dont les parties plus proches de l'*effumoir*, recevront une chaleur beaucoup plus forte que leurs voiſines: ſuivant la remarque que j'en ai faite plus haut; prenons, par exemple, une de vos corbeilles quarré-longues de 6 pouces & demi ſur 4 de largeur, un des coins de

cette corbeille ne ſera éloigné du tuyau *chauffant* que de 2 pouces, tandis que le coin oppoſé, qui tombe dans l'angle de l'étuve, aura une diſtance de plus de 8 pouces & demi. Il n'eſt pas poſſible que les œufs reſpectifs ſe pouſſent avec égalité, même en changeant les corbeilles de place; ce qui, d'ailleurs, demanderait trop de ſoins.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

SUITE *de la Notice du Journal de Mai.*

Les Journaliſtes ont cru devoir joindre quelques obſervations à la Lettre de M. T. dont nous avons parlé dans l'ordinaire précédent. Ils commencent par ſe juſtifier au ſujet de la prévention dont M. T. paraiſſait les ſoupçonner. Ils paſſent de-là à la diſcuſſion de l'opinion de M. T. ſur les Colonies. Ils concluent contre cet Auteur, *que les Colonies cultivatrices ne peuvent être regardées comme des Manufactures de luxe; que quand il faudrait les regarder ainſi, cela offrirait une raiſon de plus pour admettre la plus grande concurrence poſſible dans leur commerce.*

On trouve après ces obſervations un *Mémoire de M. V. Négociant à Valenciennes*, ſur le projet qui avait été formé par le Corps des Marchands Toiliers & Merciers de la même Ville, pour aſtreindre les Marchands Forains à dépoſer leurs marchandiſes dans un magaſin qui ſerait fourni par les deux Communautés requérantes, & pour lequel les Forains auraient payé un droit au profit de ces communautés. M. V. diviſe ſon Mémoire en trois parties, dans la premiere il diſcute & refute l'un après l'autre les ſept motifs allégués dans la requête des Marchands Toiliers & Merciers. Les deux autres parties de ce Mémoire ont été renvoyées au Journal de Juin.

On lit enſuite des *réflexions ſur les abus qui nuiſent à l'agriculture dans la Province de Berri, par M. Marcandier.* Ces réflexions qui s'étendent ſur le phyſique & ſur le moral, nous ont paru très-judicieuſes & dignes de la réputation qu'a mérité leur Auteur.

A la ſuite de ce Mémoire on en trouve un de MM. de la Société royale d'Agriculture d'Angers *ſur les cauſes du dépeuplement de la Loire & des autres rivieres d'Anjou qui y affluent.* Cette Compagnie attribue ce dépeuplement qui devient très-ſenſible, à l'uſage de l'*épervier*, filet proſcrit, & qui ne peut trop l'être, & à la pêche de l'*able* ou *ablette*, dont les écailles ſervent à faire les fauſſes perles. Sous prétexte de prendre des *ablettes*, les Pêcheurs tirent à terre en automne, avec des filets fort ſerrés, les petits de l'aloze, de la lamproye & du ſaumon, & les laiſſent périr ſur le rivage, ce qui détruit ces eſpeces précieuſes, perte immenſe, que l'avantage d'avoir des perles fauſſes ne ſçaurait balancer.

On voit enſuite ſous pluſieurs aſpects le plan gravé, détaillé & expliqué de la charrue à ſemoir dont M. de la Creſſonniere a fait uſage avec beaucoup de ſuccès à l'Abbaye de S^t. André-aux-Bois près Heſdin en Artois.

Après cette planche intéreſſante, on lit un *Mémoire de M. Marcandier de Bourges, ſur les poids & meſures.* Dans ce Mémoire bien écrit, comme tout ce qui ſort de la plume de ſon Auteur, il prétend qu'un tarif univerſel de réduction ſerait *inutile* & même *nuiſible*; qu'il faut donner une meſure unique pour le commerce, laiſſer ſubſiſter les meſures locales pour les droits reſpectifs des *Seigneurs*, *Fermiers*, &c. & à chacun le ſoin de faire la réduction lui-même. Il propoſe un très-bon moyen pour comparer les meſures de continence & les différences qu'il y met dans l'uſage, la maniere de meſurer. Ce moyen eſt le poids.

Le Journal eſt terminé par un Mémoire *en réponſe au Mémoire ſur le commerce des toiles à Pontcroix & Audierne en Baſſe-Bretagne*, inſéré dans le Journal de Juillet 1765. L'Auteur qui eſt M. *Lemarchand*, Inſpecteur des toiles dans cette Province, ſe juſtifie du ſoupçon qu'on aurait pu avoir qu'il ſe fût oppoſé à l'établiſſement d'un Bureau de marque à Pontcroix. *Fin.*

A V I S.

Vente d'une coupe de bois taillis, dépendans de la Seigneurie d'Angervilliers, dans les bois de Crane, nommée la vente du chêne des Trois Seigneurs.

Ladite coupe de bois taillis âgés de douze ans, contient ſoixante-cinq arpens dix perches & demie, ſera vendue au Château d'Angervilliers, le Mercredi 8 Octobre 1766, à midi préciſ, à l'extinction des

feux, au plus offrant & dernier enchériſſeur.

Ceux qui voudront voir & viſiter leſdits Bois, s'adreſſeront à CLERMONT, Concierge du Château.

Et aux deux CHANTEPUIS pere & fils, tous deux demeurans à Argenvilliers.

COMMERCE.

DE LA NOUVELLE-YORK, 13 *Mars* 1766.

LA Société de la Nouvelle-York, pour l'avancement des Arts, à ſa rentrée du 3 du courant, a propoſé pluſieurs prix en faveur de différentes branches des Arts & de l'Agriculture, particuliérement pour ceux qui auront recueilli une plus grande quantité de lin, de chenevis & de chanvre; elle en a promis d'autres à ceux qui fileront une plus grande quantité de laine ou de fil; à ceux qui fabriqueront de meilleures étoffes de lin, d'étoupes; à ceux qui prépareront une plus grande quantité de potaſſes, pour les trois premiers métiers en fer montés pour les bas; pour ceux qui auront fait une plus grande quantité de bas au métier, ſoit de fil ou de laine; pour les meilleurs ſouliers de femmes au nombre de cent paires; pour ceux qui vendront une plus grande quantité de bonnes tuiles au-deſſus du nombre de cinquante mille, leſquelles ſeront vendues dans la Nouvelle-York dans le courant de l'année 1766: une médaille pour ceux qui découvriront la premiere carriere de pierres propres à être travaillées, la plus grande quantité de bonnes ardoiſes pour couvrir les maiſons; pour celui qui établira le premier moulin à eau pour le lin; pour le premier qui établira une blancherie au ſoleil & ſur l'herbe.

SUITE *de l'Extrait des Papiers Anglais.*

Un Écrivain nous a démontré l'inſuffiſance de la gratification actuelle par rapport à la farine, & la proportion qu'on devait obſerver dans ſon augmentation, pour la mettre de niveau avec notre grain dans les marchés étrangers: le public lui a de grandes obligations pour les peines qu'il s'eſt données à découvrir le défaut du plan actuel de l'exportation de la farine, & les avantages de celui qu'on propoſe, pour augmenter la gratification de l'exportation de la farine, juſqu'au point où on puiſſe la donner à auſſi bon marché que le grain qui aurait produit la même quantité de farine. Mais ce n'eſt pas tout, nous devons aller plus loin. Si nous faiſons pencher la balance en faveur de ceux qui acheteront notre farine, nous pouvons être aſſurés que nos conſommateurs étrangers la préféreront à nos grains; & par une conſéquence naturelle, le débit en ſera général & aſſuré, dès que nos Marchands ne porteront plus de grain.

S'il eſt vrai, comme cet Écrivain le prétend, que dans quatre quarters de bled, il y en a un de rebut, ſçavoir, le gros, le petit & le moyen ſon, il s'enſuit que tous les quatre ans nous exportons avec nos grains un million de quarters de rebut qui aurait diminué le prix du ſon, ſi nous l'avions gardé, & aurait ſervi en même-temps à élever la plupart des animaux domeſtiques qu'on ſert ſur nos tables. Il faut être auſſi étrangement infatués que nous le ſommes, pour nous aveugler ſur nos propres intérêts, juſqu'au point de refuſer notre conſentement à un établiſſement auſſi utile pour les Propriétaires, pour les Marchands, pour les Fermiers, que pour les Pauvres.

C'eſt préciſément la nourriture des animaux de baſſe-cour qui nous manque, ſoit pour l'approviſionnement de nos Vaiſſeaux à un prix plus raiſonnable, ſoit pour l'entretien des pauvres; c'eſt de quoi on ne ſçaurait venir à bout que par les moyens ci-deſſus propoſés; un projet qui nous approche ſi près de notre but, mérite d'être mis en exécution, nous y ſommes engagés autant par amour pour l'humanité que par attachement pour le commerce, autant pour l'avantage de nos Marchands dans l'avitaillement de leurs bâtimens, que pour celui de nos Ouvriers accablés de fatigue, qui ſeront par là en état de ſe procurer une meilleure nourriture, de reprendre leurs forces & leurs eſprits, & de faire plus d'ouvrage en deux jours qu'ils n'en auraient fait en trois: la maniere de diminuer le prix de ces alimens, a de plus l'avantage de ne point nuire aux intérêts de l'agriculture, tandis qu'elle pourvoit au beſoin du pauvre; car toute la Nation

en général & tous les Corps en particulier reçoivent par cet arrangement un avantage proportionnel. La Nation n'eſt point privée de la grande reſſource de l'argent qu'elle retire de ſon commerce étranger en bled, la rente du propriétaire n'eſt point diminuée, les Marchands font les mêmes profits, tandis que les pauvres ſont ſoulagés, & que la dépenſe de l'entretien des fermes eſt conſidérablement diminuée. Je dois donc ſouhaiter, pour le bien de mon Pays, de voir examiner ſérieuſement une matiere ſi importante à toute l'Iſle, & que les Legiſlateurs ſe perſuadent de la néceſſité d'accorder une récompenſe de ſix ſchellings pour chaque quarter de farine exporté paſſant le boiſſeau ſur le pied de 56 liv. peſant, pour engager nos Marchands à vendre notre farine au dehors à ſi bon marché, que les Étrangers la préferent au grain; nous obtiendrions par là les avantages que nous pouvons deſirer. *Fin.*

CHANGES.

	S. 1766.	*Jeudi* 11.	*Vend.* 12.	*Sam.* 13.
Amſterdam.	56 . .	. . . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 3 16e.	. . . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 . .	. . . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 6. .	. . . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	14 l. 19 .	. . . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 . .	. . . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	⅛ pe . .	. . . .	. . . .	. . . .

NAVIRES EN ARMEMENT.

DE NANTES, *le 7 Sept.* 1766.

Les Navires le *Grand Carlos*, de 300 tonneaux, Capitaine *Pacaud*; le *Pere de Famille*, de 300 tonneaux, Capitaine *Ricard*; la *Marie-Marthe*, de 150 tonneaux, Capitaine *Jean Mollé*; l'*Aimable Julie*, de 55 tonneaux, Capitaine *Thomas Mauges*, ſont en charge; le 1^er^. pour le Port-au-Prince, le 2^e^. pour les Cayes, le 3^e^. pour Livourne & le 4^e^. pour Caudebec. Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires Étrangers l'*Anne Gatz*, Cap^e^. *Gerben Lolkes*, pour Dort; la *Jeanne-Marie*, Capitaine *Jeele Jockes Ruyter*, pour *Fiume*; l'*Harmonie*, Capitaine *Daniel Ruchmeyer*, pour Bremen; le *Jeune Jean*, Capitaine *Wiebe Jans*, pour Amſterdam.

VENTE DE NAVIRE.

DU HAVRE, *le 7 Septembre* 1766.

Le Navire l'*Eſpérance*, Capitaine *Antoine Leger*, eſt à vendre dans ce Port au même état où il eſt revenu de la Martinique. La premiere adjudication au 15, la ſeconde au 22 & la troiſiéme au 30 Sept. 1766.

FINANCES.

ARREST DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *Du* 18 *Août* 1766.

LE Roi jugeant néceſſaire de faire connaître aux Porteurs de Papiers du Canada, de propriété Britannique, qui réſident en France, les différentes formalités qu'ils ont à remplir pour faire admettre leſd. papiers à la liquidation ordonnée par les Arrêts des 24 Juin & 2 Juillet 1764. Oui le rapport; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que la Note de ces formalités qui demeurera annexée au préſent Arrêt, ſera communiquée par les Commiſſaires ou Députés reſpectifs à Paris & à Londres, & par les Bureaux de la liquidation, auxdits Particuliers qui ſeront tenus de s'y conformer. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Compiegne le dix-huit Août mil ſept cent ſoixante-ſix.

Signé LE DUC DE CHOISEUL.

NOTE *inſtructive pour les Porteurs de Papiers du Canada, de propriété Britannique, réſidans en France, pour ſatisfaire à la Convention ſignée à Londres le 29 Mars dernier entre Sa Majeſté & le Roi d'Angleterre.*

Le ſerment requis par cette Convention ſera prêté par-devant M. de Sartine, Maître des Requêtes, Lieutenant général de Police à Paris; & en préſence du ſieur de Marolles & du ſieur Changuion, Députés reſpectifs de France & d'Angleterre.

M. de Sartine recevra ce ſerment les Mercredi & Jeudi de chaque ſemaine, depuis midi juſqu'à deux heures, à compter du 27 du préſent mois : & en outre après le 7 Septembre, le Vendredi à quatre heures après midi.

Cette formalité ſera remplie conformément à la Convention du 29 Mars 1766, aux quatre articles qui y ont été ajoutés le 24 Juin ſuivant, & aux inſtructions que Sa Majeſté a fait remettre à M. de Sartine.

Les Particuliers qui ſeront dans le cas de prêter ce ſerment, ſont tenus,

1°. De donner une déclaration des Papiers dont ils ſont porteurs, conformém^t. à l'Article III de ladite Convention, & de la faire remettre par leurs Correſpondans à Londres, aux Commiſſaires reſpectifs qui y ſont établis, avec les pieces qui peuvent ſervir de preuves de la propriété Britannique deſdits Papiers. Ces pieces ſont les bordereaux ou déclarations dont l'enregiſtrement a été fait en France ou en Canada ; & à défaut de ces bordereaux ou déclarations, qui ſuffiroient, il faudra produire les lettres d'envoi, factures, connoiſſemens, &c.

Ces pieces, & les obſervations auxquelles elles auront donné lieu de la part des Commiſſaires reſpectifs à Londres, ſeront remiſes par leſdits Commiſſaires au Miniſtre du Roi auprès de Sa Majeſté Britannique, qui les adreſſera ſans délai à M. de Sartine, lequel les communiquera aux Députés reſpectifs de France & d'Angleterre à Paris.

2°. Dans quinzaine de la remiſe qui aura été faite à Londres deſdites pieces aux Commiſſaires reſpectifs, les Particuliers qu'elles concerneront pourront ſe préſenter, aux jours ci-deſſus indiqués, devant M. de Sartine, pour répondre aux queſtions qui ſeront jugées néceſſaires, prêter le ſerment requis, & en retirer de lui une atteſtation qui ſera miſe au bas de leur déclaration.

3°. Ils renverront enſuite le tout à Londres pour obtenir le certificat de propriété Britannique de la part des Commiſſaires reſpectifs.

4°. Dès qu'ils ſeront munis de ce certificat, ils n'auront plus qu'à le remettre, avec les bordereaux qui y auront rapport, & les billets & lettres de change y compris, aux Bureaux de la Commiſſion à Paris, où il ſera procédé à leur liquidation, après les vérifications & opérations néceſſaires.

DÉCLARATION DU ROI,

du 4 Mai 1766, regiſtrée en la Chambre des Comptes.

Portant réglement pour la comptabilité & les pourſuites du Contrôleur Général des Reſtes, & Amniſtie en faveur des Comptables.

ARREST du Conſeil d'État du Roi, du 7 Juillet 1766, pour l'ouverture de l'Annuel de l'année 1767. (a)

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de S.
Maupaſſant,	4^e.	D.	19
Baroy,	27^e.	P.	19
Drouet,	35^e.	F.	18

(a) *Nous publierons cet Arrêt en entier dans la Gazette prochaine.*

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1766.	*Jeudi* 11.	*Vendredi* 12.	*Samedi* 13.
Ac. des Indes. .	1300	1300	1297 ½ . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p °/°. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p °/°. .	35 ½	36	36 . . . .
Ac. des Fermes.	860. 57 ½ . .	857 ½ 60. . .	860. 57 ½ . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	16 ½	16 ½ . . . .
3^e. Loterie. .	24	24 ½ 13^e. 29 ½	. . . . .
Annuités. . .	. . . . .	422	. . . . .
Coup. d'An. .	83	83	83 . . . .
Emp. de 50 mil.	23	23 ½ . . .	23 . . . .
Emp. de 30 mil.	27	27	27 . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	28	. . . . .
Canada. . .	32. 32 ½ 5^m. .	32. 2^m 31 ½ .	32. 32 ½ 2^m .
4^e. L. Epoques.	24 ½ 11^e. 29 ½	24 ½	24 ½ . (J. 27 ½
Nouette. . .	25. 26 ½ 4^m A. 27	25 A. 27. 27 ½	25. 26 ½ 4^m A. 27
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p °/°. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p °/° ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 74.

DE DUNKERQUE, *le 6 Septembre 1766.*

ETAT *& nombre des Vaisseaux armés dans ce Port depuis la paix, tant pour les Colonies Françaises de l'Amérique, que pour la traite des Noirs à la Côte de Guinée.*

EN 1763 le 2 Navire, l'*Epreuve*, de 80 tonneaux, Capitaine *Mathurin Brussetyé*, a été expédié le 2 Novembre pour la Côte de Guinée.

En 1764 les Navires le *Prince Edouard*, de 220 tonneaux, Capitaine *René Brisson*, expédié le 12 Mai, pour la Martinique & Saint Domingue; le *Jupiter*, de 200 tonneaux, Capitaine *Mathurin Brussetyé*, expédié le 23 Novembre pour la Côte de Guinée; la *Bergere*, de 200 tonneaux, Capitaine *François Pestel*, expédié le 26 Novembre pour la Martinique & Saint Domingue.

En 1765, les Navires la *Thérèse*, de 240 tonneaux, Capitaine *Louis Frechon*, expédié le 22 Mai pour la Martinique; le *Prince Edouard*, de 220 tonneaux, Capitaine *Jacques Villeneuve*, expédié le 14 Août pour la Côte de Guinée.

En 1766, les Navires le *Comte d'Estaing*, de 80 tonneaux, Capitaine *Pierre David*, expédié le 30 Mai pour Saint Pierre de la Martinique; la *Thérése*, de 200 tonneaux, Capitaine *J. A. Breton*, expédié le 19 Juin pour les Isles & Colonies Françaises de l'Amérique; l'*Expédition*, de 70 tonneaux, Capitaine *Pestel*, expédié le 2 Juillet pour la Guadaloupe.

DE L'ORIENT, *le 5 Septembre 1766.*

Le Navire l'*Anne Sophie*, Capitaine *Georges Vedelet* a amené de Bergue en cette Ville 284 barils de goudron.

Les Vaisseaux de la Compagnie des Indes le *S. Louis* & le *Bertin* sont toujours en rade en attendant un bon vent pour appareiller pour l'Asie.

DE NANTES, *le 6 Septembre 1766.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 29 Août au 5 Septembre 1766, il est entré dans ce Port 17 Navires français & 4 étrangers, parmi les premiers 7 venaient des Colonies, sçavoir l'*Arçahaye*, de 300 tonneaux, Capitaine *de la Pivardiere* parti du Port au Prince; le *Danecourt*, de 150 tonneaux, Capitaine *Berthaud*; le *Houelbourg*, de 300 tonneaux, Capitaine *Peignon*; l'*Achille*, de 400 tonneaux, Capitaine *Boucher*; la *Victoire*, de 200 tonneaux, Capitaine *Dastariz*; la *Nouvelle Héloise*, de 300 tonneaux, Capitaine *le Ray*, partis tous cinq de la Guadaloupe; l'*Amazone*, de 150 tonneaux, Capitaine *Dezanois*, parti de Cayenne, ayant passé ensuite à la Martinique & à la Guadaloupe; ces 7 Navir. chargés en total de 2027 bariques, 53 quarts de sucre brut, terré & tête, 376 futailles, 16 bariques, 68 quarts, 1 baril, 1 sac de café, 395 balles & ballots de coton, de l'indigo, du cacao, du gingembre, des cuirs secs en poil, du syrop, des liqueurs & des confitures; les 10 autres venaient, sçavoir la *Desirée*, Capitaine *Jean Souchet* de Croix de Vic avec 30 milliers de soude; la *Sainte Anne*, Capitaine *Julien Picard* du Port Launay avec 230 barils de poudre fine à canon; la *Marie Modeste*, Capitaine *Luc Matté* du Banc de Terre Neuve avec 8680 morues vertes au petit cent & 1 barique d'huile de morue; le *Saint Jean*, Capitaine *Michel Duguyaud* de Redon avec du merein baricage; le *Jean Marie*, Capitaine *Vincent de Gué*; & l'*Union*, Capitaine *François Chaton* de Port Louis avec 87 demi-bariques de sardines pressées; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jos. Criguer* de Bordeaux, avec du vin, de l'eau-de-vie, & des cendres gravelées; la *Valeur*, Capitaine *Jean Martin*; & les *Six Freres*, Capitaine *Marc Lavau* de Bayonne avec des chaudieres de fer, du fer en barres, des haches, de la laine & des peaux de maroquin; la *Providence*, Capitaine *Joseph Chaton* de l'Orient avec des porcelaines, du thé, du café, du vin & de la mousseline; l'*Angélique*, Capitaine *Joseph Fardel* avec du vin, du chocolat & du bois de teinture; des étrangers 2 venaient de l'Orient, 1 de Plaencia sur leur lest & 1 de Stavanger en Norwege avec 7172 planches de sapin, 28 futailles d'huile de poisson & 58 barils de goudron.

DÉPART *de Navires.*

Dans le même intervalle de tems, il est sorti du même Port un Navire français, sçavoir la *Marie*, de 50 tonneaux, Capit. *Chenceau* allant

en Guinée ; & cinq étrangers, ſçavoir le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *François Arrarte* allant à la Corogne avec de la toile, des chapeaux, de la farine, des quincailleries & du ſucre terré ; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Gerrit Johannes* allant à Middelbourg avec du café, du ſucre brut & terré ; la *Notre-Dame de Begogne*, Capitaine *Jan Santes Ballibian* ; & le *Saint Auguſtin*, Capitaine *François Urguio* allants à Bilbao avec de la toile, des feves, du fil, de l'étamine, de la fayence & des quincailleries ; le *Saint François Xavier*, Capitaine *Jos. Arambalza* allant à Saint Sébaſtien avec des feves.

De Bordeaux, *le 4 Septembre 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Du 28 Août au 3 Septembre 1766, il eſt entré dans ce Port 21 Navires français & étrangers ; parmi les premiers 5 venaient des Colonies, ſçavoir le *Robuſte*, de 300 tonneaux, Capitaine *Meymac* de Bordeaux ; la *Guadaloupienne*, de 300 tonneaux, Capitaine *Molinier*, venants de la Guadaloupe ; la *Dordogne*, de 150 tonneaux, Capitaine *Joſeph Gelibert* venant du Cap ; la *Marie*, de 200 tonneaux, Capitaine *Labadie* de Bayonne, venant de Saint Domingue ; la *Minerve*, de 100 tonneaux, Capitaine *Oudry* de Bordeaux, venant de la Martinique, chargés de marchandiſes des Colonies pour divers Particuliers & Négocians de Bordeaux ; des 16 autres Navires 1 venait de Konigsberg, 1 de Fridericſtad, 1 de Drompthon, 1 de Lubeck avec du chanvre & des planches de ſapin, 1 de Wexfort avec du bœuf ſalé, 1 de Newcaſtle avec du charbon de terre, 1 de Bilbao avec du fer en barres, 3 de Saint Sébaſtien avec des pieces de vuidanges à eau-de-vie, du vin de Malaga & du fer feuillard, 1 de Bayonne avec du merein à bariques, 1 de Saint Valery avec des verres à vitres, 1 de Dunkerque avec de la toile, de l'amidon & autres, 1 de Nantes avec du fer en feuilles, en cloux & des ancres de fer, 1 de la Rochelle avec des langues de morue, du vin & des dames Jeannes, 1 de Calais avec de l'amidon, du bled, de la farine & des fromages.

De Marseille, *le 1^er^. Septembre 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Du 25 au 31 Août 1766, il eſt entré dans ce Port 53 Bâtimens français & 14 étrangers, ſçavoir 1 de Savoye, 1 de Saint Nicolas, 1 de Majorque, 1 de Luan, 1 de Catalogne, 2 Genois, 3 Napolitains & 4 Hollandais ; ces 53 Navires venaient du Cap, de la Martinique, de Roterdam, d'Amſterdam, de Dunkerque, de S. Valery, de Honfleur, de Cadix, de Smyrne, de Salonique, de Tripoli, de Tunis, de Meſſine, de Naples, de Civita-Vechia, de Majorque, d'Iviça, d'Alicante, de Barcelonne, de Cartagene, de Palamos, d'Almazaron, de Denia, de Luan, de Diano, de Saint Reme, de Nice, de Cette, d'Arles, de Narbonne, d'Oneille, d'Agde, de Cannes, de Martigues & de Toulon chargés en plus grande partie de bled & d'huile.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port & dans le même eſpace de temps 65 Bâtimens français & 10 étrangers, allant à Toulon, à Hyeres, à Martigues, à la Ciotat, à Menton, à Arles, à Narbonne, à Fréjus, à Agde, à Saint Tropès, à Cette, à Cannes, à Nice, à la Côte, à Genes, à Cagliari, à Diano, à Livourne, à Civita-Vechia, à Valence, à Barcelonne, à Malaga, à Thunis, au Levant, en Morée, à Alexandrie, à Alexandrette, à Smyrne, à Nantes, au Cap & à la Martinique, chargés de diverſes marchandiſes comme huile, ſoude, ſavon, ſoufre, alun, coton, &c.

Du Havre, *le 7 Septembre 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Le 4, le 5 & le 6 Septembre 1766, il eſt entré dans ce Port 1 Navire Anglais & 2 Français, ſçavoir l'*Eſpérance*, Capitaine *Thomas Driver* venant de Neufchatel en Angleterre, chargé de charbon de terre, de plomb & de meules à Taillandiers ; la *Marie Victoire*, Capitaine *Adrien le Villain* de Dieppe ; la *Princeſſe Charlotte*, Capitaine *Jean Rabec* de Saint Malo venants de Marennes chargés de ſel.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 4 & 5 Septembre les Navires le *Marquis la Pailleterie*, Capitaine *Hamel* du Havre, allant au Cap chargé de bœuf, de lard, de ſuif, de beurre, de brai ſec, de vin, de jambons, de cercles, d'oſier, de marmittes & de chaudieres de fer, de tuiles, de farine, de filets à pêcher, de balles & ballots de différentes marchandiſes de mercerie & de quincaillerie ; la *Sophie Eliſabeth*, Capitaine *Elvens Nielſon* ; l'*Anne*, Capitaine *John Nilſens* Danois, partis pour le Nord ſur leur leſt.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 20 Septembre.

AGRICULTURE.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLAIS
Du 1er Sept. & jours ſuivans.

NOus avons eu juſqu'à préſent un temps très-favorable pour la moiſſon, & il y a apparence qu'il continuera : la récolte des bleds qui ne ſont pas encore coupés ſera très-abondante. On ne nous a donné aucun ſujet de crainte pour la récolte du Nord, ni pour celle de la France : celles d'Eſpagne & de Portugal ont été plus abondantes qu'à l'ordinaire ; & dans ce cas la premiere de ces Puiſſances en a plus qu'il ne lui en faut, & exporte généralement une grande quantité de froment : le Portugal n'en a jamais aſſez pour ſa ſubſiſtance, mais la récolte de ce Royame eſt plus belle qu'elle n'a encore été.

L'État Eccléſiaſtique & quelques autres Provinces d'Italie manquent de grains, de même que Naples ; mais cet État en tirera de la Sicile autant qu'elle en aura beſoin ; Rome même s'y pourvoira en partie : la Grece, la Barbarie, l'Eſpagne, l'Amérique ſeptentrionale & la Baltique, lui fourniront le reſte, ſans avoir recours à l'Angleterre pour une quantité capable d'influer ſur nos marchés.

On dit que le temps limité pour la prohibition de l'exportation eſt prêt d'expirer ; qu'il y a des ordres proviſionnels dans la Ville, pour expédier des Vaiſſeaux chargés de bled & qu'on y en attend de nouveaux ; nos marchés ſont toujours plus mal fournis dans le temps de la moiſſon & celui des ſemailles qu'en tout autre ; parce que tous les Cultivateurs, les Fermiers & le bétail ſont occupés à la campagne. Si le terme de la prohibition de l'exportation finiſſait alors, & ſi on ne le renouvellait pas, les Marchands ſaiſiraient ce prétexte pour augmenter conſidérablement le prix du bled.

Les Étrangers qui ſont ennemis de nos Miniſtres, n'épargneront ni ſoins, ni argent pour leur nuire, en faiſant toujours continuer l'exportation ſans néceſſité ; leurs rivaux & leurs ennemis domeſtiques ſeront ſûrs de faire tourner à leur avantage tous les malheurs & tous les déſagrémens qui arriveront.

Les Miniſtres ſont intéreſſés pour eux-mêmes auſſi bien que pour la Nation, à s'informer à fond de cette matiere ; & ſi, comme on le dit, le temps de la prohibition de l'exportation eſt ſur ſa fin, ils doivent penſer à le renouveller, ſans laiſſer un jour d'intervalle juſqu'à ce que la moiſſon & les ſemailles ſoient finies : comme alors l'État général de la récolte de tous les grains ſera parfaitement connu dans les pays étrangers auſſi bien que dans le nôtre, ils ſeront en état de prendre les meſures convenables pour le bien du Royaume, & pour leur honneur & leur réputation.

D'AMSTERDAM.

On mande que la pêche de la Baleine du Groenland, a été plus mauvaiſe cette année qu'elle ne l'avait été depuis un demi ſiecle.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages du 15 Juillet au 15 Août dans les GE'NE'RALITE'S *de*

VALENCIENNES.				METZ.				POITIERS.				PERPIGNAN.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Aveſnes.	18			Longwy.	11	2	6	Chatelleraut.	24			Foix.	25*	16	11
Bavey.	15	1	10	METZ.	10*	16		Chatillon.	13	12	8				
Cambray.	15	12	6	Montmedy.	11	9	2	Confolens.	19	10		Montlouis.	20*	18	8
Condé.	18	4		Phalsbourg.	13	13	4	Fontenay.	18						
Givet.	16	6	3	Sarrebourg.	13	4		Les Sables.	22	10		Pamiers.	22	3	5
Landrecy.	16	16	7	Sarlouis.	11	10		Nyort.	13*	10					
Mariembourg.	18*	16		Sedan.	14*	14		POITIERS.	24*						
Maubeuge.	14*	16	5	Thionville.	11	12	8	St. Maixent.	20	3	2	PERPIGNAN	25	3	7
Philippeville.	16			Toul.	11	9	8	Thouars.	19	4					
Queſnoy.	13	8	9	Verdun.	11	8						Prades.	23	17	1
St. Amand.	16	2	8	Vic.	11	16	4								
VALENCIENNES.	16	10													
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	16	6	3	From. le ſep.	12	1	5	From. le ſep.	19	7	9	From. le ſep.	23	11	11
Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		1	8	Pain la liv.			4	Pain la liv.		2	9
Avoine le ſ.	5	2	9	Avoine le ſ.	4	9		Avoine le ſ.	6	14		Avoine le ſ.	8	15	
Foin le quint.	1	9	11	Foin le quint.	1	6	8	Foin le q.	2			Foin le q.	1	17	8
Paille le q.		19	6	Paille le q.		13	4	Paille le q.		17	8	Paille le q.		19	3

MÉTHODE

Pour échauler le bled de ſemence pratiquée depuis huit ans par M. le Curé d'Alex en Dauphiné.

M. de Sutiere a donné une méthode d'échauler le bled de ſemence (*a*) qui paraît excellente, & on peut s'en rapporter pour le ſuccès à des expériences faites par un Cultivateur auſſi éclairé, auſſi attentif que lui; mais il entre dans ſa recette trop d'ingrédiens, ſouvent difficiles à trouver, pour que la pratique en ſoit à la portée du commun des Cultivateurs. Celle de M. le Curé d'Alex eſt plus ſimple à tous égards, & confirmée par des ſuccès répétés & conſtans. (*b*) En voici le procédé.

Mettez un ſeptier de bled dans un cuvier, jettez-y de l'eau de fumier ou de cloaque, bien liquide & nette, en telle quantité que le bled ſoit noyé.

Prenez 5 liv. de chaux vive, éteignez-la dans un vaſe particulier, & la délayez juſqu'à ce qu'elle ſoit devenue comme du lait; paſſez la dans un panier d'oſier & jettez la dans le cuvier. Laiſſez infuſer le

(a) *V. l'Agriculture expérimentale.*

(b) *M. le Curé d'Alex tient cette Méthode d'une perſonne qui l'a pratiquée pendant plus de vingt années & toujours avec le même ſuccès.*

tout pendant quatre heures en le remuant quatre ou cinq fois avec une pelle ou bâton. Vous enleverez avec une écumoire tout le bled qui ſurnagera, comme n'étant pas propre à la reproduction. (c)

Enſuite, c'eſt-à-dire, après les quatre heures d'infuſion, l'on égoutera le bled dans des paniers d'oſier & on le tiendra en tas ſur un plancher pendant huit ou dix heures, & ſans le remuer, afin qu'il s'échauffe. Si de ce moment au jour qu'il doit être ſemé, l'on s'appercevait qu'il s'échauffât trop, on l'étendrait ſur le plancher pour lui donner de l'air. Cette préparation doit ſe faire deux ou trois jours avant les ſemailles. Cependant le bled pourrait ſe conſerver ſans inconvénient quatre ou cinq jours.

Au ſurplus il faut que le bled ſoit ſec lorſqu'on le ſeme, & s'il ne l'était pas, on le blanchirait avec de la poudre de chaux vive, afin qu'il coulât librement dans la main du ſemeur.

Il eſt à remarquer que dans un champ où l'on ſeme trois ſeptiers de bled ordinaire, (d) deux ſuffiſent quand il eſt préparé comme ci-deſſus. Il a encore l'avantage de ſortir cinq à ſix jours après les ſemailles, de n'être point attaqué par les fourmis & les limaçons, & jamais ſujet au charbon.

SUITE *de la réponſe de M. de la Borde aux objections qui lui ont été faites ſur ſon projet de cultiver des lins dans l'Armagnac.*

Mes adverſaires conviennent donc qu'un terrein bon, mauvais ou médiocre enſemencé en lin, produira plus que s'il était occupé par du bled ou de la vigne. Cet aveu me ſuffit & me donne gain de cauſe, puiſque je n'ai pas eu dans mon Mémoire d'autre but que de prouver cette theſe. Ainſi il ne reſte plus qu'à faire voir de nouveau l'avantage réel que les Habitans de l'Armagnac peuvent en tirer; car, je le répéte, il ne s'agit ici que de ce canton & nullement des environs.

Je dis donc, un journal de bonne terre enſemencé en lin produit plus qu'en bled & en vigne, puiſque, ſuivant mon calcul, (Gaz. N°. 49) il rapporte 150 ℔ de lin en rame à 12 ß la liv. ci . . . . 90 ℔

Un journal de terrein médiocre produit 45 liv. de lin à 40 ß la liv. ci . 90 ℔

Un journal de mauvaiſe terre ne produit que 22 ℔ & demie de lin en rame à 4 ℔ la l. ci . . . . . 90 ℔

Ainſi j'aurai toujours le même produit, ſoit que mon lin vienne dans une bonne terre, ſoit qu'il pouſſe dans une mauvaiſe ou médiocre; je perdrai ſeulement ſur la quantité de graine, puiſque le petit lin ne m'en produira pas autant que le grand.

Le lin nourri dans une bonne terre égalera le chanvre en groſſeur & en hauteur, & ne pourra être employé qu'à des cordages ou à faire des toiles très-communes. Le lin qu'on aura ſemé dans une terre maigre ſera petit, mais il produira un fil très-fin & très-doux, & ſera plus utile pour faire des toiles fines, comme je l'ai déjà dit. J'ai fait voir auſſi qu'il y a moins de riſque à courir en cultivant du lin que des bleds ou de la vigne. J'ajouterai que les bleds de l'Armagnac ſont très-ſujets à la nielle & remplis d'ivraye & autres mauvaiſes herbes, de ſorte qu'il eſt très-commun d'entendre dire qu'une *perſonne s'eſt enyvrée en mangeant du pain.* Si les bleds de l'Armagnac étaient bons, la Fabrique des minots à Nerac qui a voulu en mêler avec de très-beaux dans des temps de diſette, n'aurait pas perdu ſa réputation. Mais en ſuppoſant que l'Armagnac eût d'excellents grains, il n'en tirerait pas un grand avantage, n'ayant point de débouchés pour s'en défaire.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

SUITE *de la Réponſe de M. l'Abbé Soumille aux Obſervations de M. D***. du Bureau d'Agriculture du Mans, touchant l'Etuve à lampe, pour faire éclore les vers à ſoie.*

Il faut avouer, Monſieur, que votre plan eſt très-méthodique; il y regne un eſprit d'ordre qui fait plaiſir; vos corbeilles, leur arrangement, leur matiere, tout ſatisfait

(c) *Ce mauvais grain eſt bon pour la volaille pourvu qu'il ſoit lavé ſur le champ avec de l'eau pure.*

(d) *La récolte de cette année a été très-mauvaiſe dans le terroir d'Alex, & cependant 3 ſeptiers & demi de bled préparé ſuivant cette méthode, en ont produit 32 ſeptiers.*

l'imagination dans l'exposé que vous en donnez au public : mais les expériences que j'ai faites me donnent sur vous un avantage dont vous tireriez peut être un meilleur parti que moi si vous vous étiez trouvé dans le cas où je me suis vu.

Dans la premiere de mes deux expériences, mes graines étant exposées dans des boîtes découvertes, comme vos corbeilles, je trouvai le matin du 5^e. jour un assez bon nombre de vers répandus çà & là dans toute la capacité de l'étage; trop heureux de ce que j'arrivai assez tôt pour remédier au mal. Ce fut une leçon pour ma seconde épreuve : je laissai alors mes graines dans mes tambours tournans garnis de toile jusques aux premiers avant-coureurs que mes attentions me firent découvrir. Dès-lors, sans changer d'étage, je substituai aux tambours de petites boites ou *cofrets* couverts d'un chassis garni de gaze, qui laissait un passage à l'air & le refusait aux insectes nouveaux-nés. Quand il était question de faire une levée, j'ouvrais mes coffrets l'un après l'autre, & j'y jettais de tendres feuilles où les vers se rassemblaient tout de suite ; je les déposais dans une plus grande boîte à couvercle, & je refermais mes petites pour attendre une nouvelle cueillette. Vous devez sentir, Monsieur, la nécessité de couvrir vos corbeilles tout au moins avant la fin de la couvée. Il ne serait pas étonnant que cette attention vous eût échappé, ou si vous en avez eu l'idée, le public en est privé par votre silence.

Avant que de finir cette lettre, Monsieur, il me reste à vous parler des moyens de renouveller l'air de mon poële. J'ai dit plus haut que je prétendais terrasser le fond de mon cylindre interne, d'environ un pouce d'épaisseur ; c'est à cette élévation que je dois pratiquer une ouverture circulaire de six à huit lignes de diametre, laquelle percera tout à la fois, & en droite ligne, le petit cylindre, le grand & le surtout. J'y placerai un tuyau proportionné qui bouchera exactement ces trois ouvertures relativement à la chaleur qui doit regner dans l'entre-deux de mes cylindres, mais qui laissera une libre communication entre l'air extérieur & l'air intérieur de mon étage. Vous sçavez mieux que moi que la rarefaction de cet élément s'opere de bas en haut ; les parties qui sont les premieres à se dilater, sont aussi les premieres à monter, comme dans nos cheminées domestiques, & laissent en se déplaçant une sorte de vuide, qui suivant les loix de l'équilibre, se remplit en même temps d'un air plus condensé tel que celui du dehors, lequel se dilatant à son tour, forme une espece de courant plus ou moins rapide, selon les proportions de son entrée, de son issue & du milieu où se fait son passage. Le petit soupirail que je donne à mon étuve secondé par quelques petites ouvertures du cercle de mon panier (que l'on pourra ouvrir & fermer au besoin) ne peut pas manquer d'opérer un renouvellement insensible & continuel en proportion de l'entrée & de la capacité de l'étage.

Que si malgré cette précaution essentielle il se rencontrait quelque circonstance où un renouvellement plus général serait jugé nécessaire, rien de si facile ni de plus prompt que de donner quelque coups de soufflet par le soupirail en question, après avoir ouvert tous les pertuis du couvercle ci-dessus.

Il serait inutile d'avertir que pour visiter les boites, que je suppose *numérotées*, il n'y aura qu'à tirer le panier hors de l'étuve & les visiter une à une, sans craindre que cette sortie momentannée puisse nuire aux œufs ; & quant aux levées de vers, on remettra le panier en place tandis qu'on exploitera chaque boîte en particulier, s'agissant alors d'un temps plus considérable, eu égard à la totalité des boîtes. Observez cependant qu'avant que de tirer le panier, il faut nécessairement retirer le tuyau qui sert de soupirail.

Je n'entreprendrai point ici de fixer le nombre, ni les dimensions des boites qui entreront dans mon panier cylindrique de fil de fer : cet article demande une combinaison à faire que je remets à un autre temps ; encore moins ferai-je une estimation conjecturale de la quantité de graine qu'on pourra mettre à couver dans un pareil fourneau. Cela demande de nouvelles expériences. En attendant je soumets bien volontiers à vos lumieres, Monsieur, tout le contenu de ma lettre, & ne sçaurais assez vous remercier des politesses peu méritées de ma part, dont la vôtre était remplie. Je suis *&c. Fin.*

SUJETS DE PRIX.

L'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Bordeaux, tint le 25 du mois dernier ſon aſſemblée publique. Elle annonça qu'elle avait adjugé au ſieur Lazare Sieuve, Négociant à Marſeille, le prix propoſé de 1763 ſur cette queſtion : » Si dans la préparation des laines on ne » pourrait pas trouver un moyen qui, ſans » altérer leurs qualités, pût les préſerver » pour la ſuite de la piquure des inſectes; » ou du moins ſi, dans les différentes teintures » qu'on leur donne, on ne pourrait » point mêler quelqu'ingrédient qui, ſans » ternir ni endommager les couleurs, pût » produire le même effet? » L'Académie avait auſſi propoſé un prix ſur cette autre queſtion : » S'il ſerait poſſible de trouver » dans le genre végétal quelques plantes, » du nombre de celles qui croiſſent en Europe, (autres néanmoins que les plantes » légumineuſes & les bleds de toute eſpece) qui, ſoit dans leur état naturel, ſoit » par les préparations dont elles pourraient » avoir beſoin, puſſent ſuppléer dans les » temps de diſette au défaut de grains & » fournir une nourriture ſaine; » mais elle a jugé à propos de remettre ſa déciſion à l'égard de ce dernier prix à l'ouverture prochaine de ſes ſéances. Quant aux deux prix propoſés pour cette année, les ouvrages qui ont concouru n'ayant pas rempli les vues de l'Académie, elle a réſervé pour 1768 le premier qui avaît pour ſujet : » Que l'on » établit le genre & qu'on développât le » caractere eſſentiel des maladies épidémiques qu'occaſionne ordinairement le » deſſéchement des marais dans les cantons » qui les environnent; qu'on indiquât les » précautions néceſſaires pour prévenir ces » maladies & les moyens d'en garantir les » travailleurs; & qu'on donnât une méthode curative fondée ſur l'expérience, » que l'on pût mettre en pratique avec » ſuccès : » le ſecond dont le ſujet était : » Quelles ſont les cauſes des différentes » coagulations? » ſera réuni au premier. L'Académie a annoncé de nouveau qu'elle aura à diſtribuer en 1767 deux prix dont le premier doit avoir pour ſujet : » Quels » ſont les principes qui conſtituent l'argile » & les différens changemens naturels qu'elle éprouve & quels ſeraient les moyens » de la fertiliſer? & le ſecond : de déter- » miner l'action & l'utilité des bains, ſoit » d'eau douce, ſoit d'eau de mer. » Enfin, elle a propoſé pour ſujet du prix courant qu'elle diſtribuera en 1768 : » Quelle eſt » la meilleure maniere d'analyſer les eaux » minérales, & ſi l'analyſe ſuffit ſeule pour » pouvoir en déterminer exactement la » vertu & les propriétés?

COMMERCE.

DE STOCKHOLM.

LE premier Vaiſſeau que la nouvelle Compagnie des Indes de Suéde a envoyé à la Chine, a mis à la voile le 8 d'Août pour ſe rendre à Gottenbourg. Ce bâtiment qui ſe nomme l'*Adolphe-Frideric*, eſt commandé par le Capitaine *Olbers*.

DE COPPENHAGUE.

On diſtribue dans cette Ville depuis quelque temps deux imprimés; le premier eſt un privilége accordé par Frederic V, de glorieuſe mémoire à la Compagnie Danoiſe d'Afrique pour la traite des Negres & pour une rafinerie de ſucre à Coppenhague. Le ſecond contient les réglemens que cette même Compagnie a faits pour ſes propres intérêts.

Le privilége accordé le 18 Mars 1765, pour 20 années à la V^e. Guſtmeyer & au S^r. Bargum ſon gendre, contient 17 art. dont voici la ſubſtance. Il ſera libre à la veuve Guſtmeyer de prendre pour aſſociés des Regnicoles & des Étrangers; ces aſſociés ſeront exempts du ſixiéme & dixiéme denier du produit de leurs actions; la veuve Guſtmeyer fera connaître à ſes aſſociés les différens armemens qu'on fera pour la traite des Negres & les cargaiſons de chaque Vaiſſeau; & cette note ſera dépoſée dans le livre public d'hypotheques qui eſt conſervé dans la maiſon de Ville de la Capitale; lorſque la rafinerie ſera miſe en état, les intéreſſés recevront des lettres d'actions qui ſpécifieront la part que chacun d'eux aura au commerce, aux Vaiſ-

ſeaux & à la rafinerie; il ſera permis à chaque intéreſſé de vendre ſes actions; le nom du vendeur ſera alors effacé du regiſtre public, & on y placera celui du nouvel acquéreur; Sa Majeſté exempte de tout droit les Eſclaves que la Compagnie introduira dans les Coloniesdanoiſes en Amérique, ainſi que les choſes néceſſaires pour l'avitaillement des Vaiſſeaux de cette Compagnie qui partiront des Ports de Dannemark pour la traite des Negres. Le Roi accorde en même-temps de grands privileges à la rafinerie & aux Maîtres, Ouvriers & Manœuvres qui y travailleront; veut Sa Majeſté qu'on n'y rafine point d'autre ſucre que celui qui provient des Iſles Danoiſes en Amérique. Enfin le Roi conſent que cette Compagnie ait ſon propre poids & ſa meſure particuliere, pourvu qu'elle ſe conforme à l'Ordonnance royale de 1698.

Dans le traité de la veuve Guſtmeyer il eſt dit que conformément à ſon privilége, confirmé le 11 Février 1766, par le Roi regnant, elle cede tous ſes droits & prétentions à Henning Frideric Bargum ſon gendre, qui ſera reconnu pour Directeur général de la Compagnie, & qu'il aura ſous lui trois Directeurs qu'on élira tous les quatre ans. Comme on ſe flatte que ce commerce augmentera & qu'il exigera par conſéquent plus de dépſes. aux 130 actions qui ſont déja dans la S. on ajoutera 170 nouvelles à 1000 rixdales C. Dr. par actions. On ne pourra délivrer ces nouvelles actions qu'après que les anciens actionnaires auront déclaré ce qu'ils en veulent prendre. Toutes ces actions reſteront pour le fonds de la Compagnie & ne pourront point en être retirées. La Compagnie ne pourra rien exiger de plus des actionnaires ſous quelque prétexte que ce ſoit. Le reſte de cette convention ne contient que divers réglemens relatifs aux différentes perſonnes que la Compagnie ſera obligées d'employer.

De Hambourg.

La Régence vient d'admettre & de reconnaître en qualité de Commiſſaire de Marine pour la France dans cette Ville, M. de Leſſeps qui a été nommé par S. M. T. Ch. pour remplacer feu M. de Lagau.

La ſouſcription qu'on a ouverte à Hambourg chez MM. Wolterſtopf, Numan, Folſch & Texier, Banquiers, pour l'établiſſement d'une nouvelle Compagnie des Indes orientales, ſous la protection du Roi de Pruſſe, n'eſt pas encore remplie.

CHANGES.

S. 1766.	Lundi 15.	Mar. 16.	Mer. 17.
Amſterdam.	56 . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 3 16d.	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 6. .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	14 l. 19 .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	au pair .	. . . .	. . . .

Annonce de Livres.

Hiſtoire du Commerce & de la Navigation des Egyptiens ſous les Ptolemées, ouvrage qui a remporté le prix de l'Académie royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, par M. Ameilhon, Cenſeur Royal & ſous-Bibliothécaire de la Ville. Paris, chez Saillant, Libraire. Vol. in-12 de 332 pages ſans la préface.

L'Agriculture fut ſans contredit la premiere occupation de l'homme obligé de ſonger à ſa propre ſubſiſtance; mais l'agriculture donna bientôt naiſſance au commerce, qui ne fut d'abord qu'un ſimple échange des matieres de 1re. néceſſité. Des choſes eſſentielles à la vie, on ne tarda pas à paſſer à celles de luxe, & on alla chercher au loin ce qu'on ne trouvait pas chez ſoi. Les Phéniciens ſont regardés comme le premier peuple qui ait oſé traverſer les mers ſur un frêle bâtiment & tourner l'Afrique, ſi on en croit quelques Hiſtoriens. Ces peuples inſtruiſirent les Égyptiens dans l'art du commerce & de la navigation, & ceux-ci le porterent dans la Grece.

Tout le monde connaît l'excellent ouvrage de M. Huet, intitulé *Traité du commerce & de la navigation des anciens*; mais l'Auteur, en entreprenant l'hiſtoire générale de toutes les Nations commerçantes,

ne pouvait entrer dans des détails dont une hiſtoire particuliere eſt ſuſceptible. L'Académie royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, a donc cru que l'ouvrage du ſçavant Évêque d'Avranche n'excluait pas un traité particulier ſur le commerce des Égyptiens, & elle l'avait propoſé pour ſujet de prix, perſuadée qu'on pouvait tirer quelques fruits de la connaiſſance du commerce d'une Nation auſſi célébre dans l'antiquité.

Nous paraîtrons donc répondre aux vues patriotiques de cette Académie en publiant l'ouvrage qu'elle a couronné, & en le faiſant connaître plus particuliérement par un extrait.

L'ouvrage de M. Ameilhon eſt diviſé en trois parties. La premiere eſt une introduction dans laquelle l'Auteur donne une idée de la marine & du commerce de l'ancienne Égypte avant les Ptolomées.

La ſeconde partie contient le détail de ce que ces Princes ont fait pour la proſpérité du commerce & de la navigation en Égypte.

Dans la troiſiéme on fait voir la route que les Vaiſſeaux Égyptiens tenaient pour aller aux Indes; le commerce qu'ils y faiſaient; enfin une notice des productions de l'Égypte & des manufactures qui y étaient établies.

Ces trois parties feront le ſujet de trois articles que nous donnerons ſucceſſivement dans nos Gazettes, & nous oſons croire que nos lecteurs verront avec plaiſir les choſes curieuſes & intéreſſantes qui y ſont traitées.

FINANCES.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, *Du 7 Juillet 1766.*

Pour l'ouverture de l'annuel de l'année 1767.

VU par le Roi, étant en ſon Conſeil, l'arrêt rendu en icelui le 5 Juillet 1765, par lequel Sa Majeſté aurait, en conformité de ſa déclaration du 23 Juillet 1758, réglé le temps, & les clauſes & conditions auxquelles les Officiers ſujets à ſes revenus caſuels, ſeroient admis au payement du prêt & droit annuel pour la conſervation de leurs offices pendant l'année 1766: Et Sa Majeſté voulant régler celles auxquelles ils y ſeront reçus pour l'année 1767, afin de pouvoir mettre leurs offices en ſureté: Oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire au Conſeil royal, Contrôleur général des finances; Le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne:

ARTICLE PREMIER.

Que tous les Officiers de judicature, police & finance, & autres ſujets à ſes revenus caſuels, ſeront admis au prêt & annuel de leurs offices pour l'année 1767, à commencer du premier Novembre prochain juſqu'au dernier Décembre ſuivant incluſivement, ſçavoir,

II. Ceux deſdits Officiers qui auront ſatisfait au payement deſdits droits pour l'année 1766, y ſeront reçus pour l'année 1767, en payant une année d'annuel ſeulement, ſans aucun prêt.

III. Les Officiers ommiſſionnaires des huit années d'annuel, dues en exécution de ladite déclaration du 23 Juillet 1758, y ſeront reçus en payant leſdites huit années omiſes, & en outre l'année 1767 & un tiers du prêt ſeulement; Sa Majeſté ayant jugé à propos de leur remettre deux tiers dudit prêt, pour leur faciliter la conſervation de leurs offices à leur famille, en leur continuant la même grace qu'Elle a bien voulu leur accorder après les ſix premieres années expirées des précédentes déclarations pour l'ouverture de l'annuel.

IV. Veut Sa Majeſté que les pourvus des offices des bailliages, ſénéchauſſées, préſidiaux, ſiéges royaux, prévôtés, vicomtés, juriſdictions royales inférieures & de police, & autres qui en font corps, ſoient reçus au paiement deſdits droits ſur le pied de la moitié de l'évaluation de leurs offices, conformément aux Arrêts du Conſeil des 5 Septembre 1758, 15 Juillet 1759, 21 Juin 1760, 27 Juillet 1761, 1^er. Juillet 1762, 10 Juillet 1763, 11 Juin 1764, 5 Juillet 1765 & le preſent, par leſquels il a été dérogé en leur faveur à l'article I^er. de ladite déclaration du 23 Juillet 1758.

V. Entend au ſurplus Sa Majeſté, que

l'article premier de ladite déclaration, ſorte ſon plein & entier effet à l'égard des Officiers des maréchauſſées, des amirautés de Bretagne, des monnoies & autres juriſdictions extraordinaires, & des receveurs des conſignations, commiſſaires aux ſaiſies réelles, greffiers & ſubſtituts, leſquels payeront en conſéquence le prêt & annuel en entier, ſi ce n'eſt qu'ils euſſent été diſpenſés du prêt par des arrêts particuliers; ſans pouvoir par eux prétendre en aucune maniere être du corps des préſidiaux, bailliages, ſénéchauſſées, prévôtés, vicomtés & ſiéges royaux, ſous prétexte qu'ils y auraient été reçus, immatriculés & inſtallés.

VI. Ordonne en outre Sa Majeſté que ladite déclaration du 23 Juillet 1758, ſera exécutée ſelon ſa forme & teneur, & notamment en ce qui concerne les engagiſtes de ſes domaines qui ont droit de nommer aux offices dépendans de leurs engagemens, leſquels ſeront tenus de ſe conformer aux diſpoſitions des articles IX, X & XI d'icelle; & en conſéquence d'établir des bureaux pour la perception du Droit annuel pendant le courant des mois de Novembre & de Décembre de chaque année, & de faire afficher des placards dans les lieux de leurs engagemens, pour avertir de l'ouverture dudit droit, quinze jours avant qu'elle ſe faſſe; & faute par eux de ſe conformer auxdites diſpoſitions, permet Sa Majeſté aux officiers de payer leſdits droits en ſes revenus caſuels. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le ſeptiéme jour de Juillet mil ſept cent ſoixante-ſix.

Signé PHELYPEAUX.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, Dauphin de Viennois, Comte de Valentinois & Dyois, Provence, Forcalquier & terres adjacentes: au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, Nous te mandons & commandons par ces préſentes ſignées de notre main, que l'arrêt ci-attaché ſous le contre-ſcel de notre Chancellerie, cejourd'hui rendu en notre Conſeil d'État, Nous y étant, pour les cauſes y contenues, tu ſignifies à tous qu'il appartiendra, à ce que perſonne n'en ignore; & fais en outre, pour l'entiere exécution d'icelui, tous exploits, commandemens, ſommations & autres actes néceſſaires, ſans autre permiſſion, nonobſtant clameur de haro, chartre normande & lettres à ce contraires. Voulons qu'aux copies dudit arrêt & des préſentes, collationnées par l'un de nos amés & feaux Conſeillers Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme aux originaux: CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Donné à Verſailles le ſeptiéme jour de Juillet, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-ſix, & de notre regne le cinquante-uniéme. *Signé* LOUIS *Et plus bas* par le Roi Dauphin, Comte de Provence. *Signé* PHELYPEAUX, & ſcellé.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de S.
Iſſaly,	3e.	C.	19
Reynal,	10e.	C.	20
Clouet,	19e.	H.	20
De la Rue,	22e.	F.	20
Amyot,	23e.	E.	20
Bardin,	36e.	B.	20
De la Rue fils,	50e.	E.	20
Patu,	56e.	G.	19

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1766.	*Lundi* 15.	*Mardi* 16.	*Mercredi* 17.
Ac. des Indes.	1295	1295	1295
Emp. de la Com.			422
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$.			
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$.	36	36	36
Ac. des Fermes.	857 $\frac{1}{2}$	857 $\frac{1}{2}$ 55.	855
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.			16 $\frac{1}{2}$
3e. Loterie.	24	24	24 13e. 29
Annuités.	422	424. 26	427
Coup. d'An.	83	83	83. 84. 83 $\frac{1}{2}$.
Emp. de 50 mil.	23	23	23 23 $\frac{1}{2}$
Emp. de 30 mil.	27	27 $\frac{1}{2}$	27 $\frac{1}{2}$
Col. 1759.			
Canada.	32 $\frac{1}{2}$	32 $\frac{1}{2}$	32 $\frac{1}{2}$
4e. L. Epoques.	24 $\frac{1}{2}$ 10e. 29 $\frac{1}{2}$	24 $\frac{1}{2}$ 10e. 29 $\frac{1}{2}$	24. 10e. 29
Nouette.	25. 3m 26 A. 27 $\frac{1}{2}$	25. 25 $\frac{1}{2}$ 25 A. 27 $\frac{1}{2}$	25. 25 $\frac{1}{2}$ 25 A. 27
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p $\frac{0}{0}$.			
Bretagne,			
3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cui.			